

Convocation	10/07/26	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 22 JUILLET 2026 À 9h00
Président de séance : Olivier FABRE

N° 2026/19

Travaux de réparation du balisage lumineux de la piste - Lancement de la consultation

Étaient présents :

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Olivier FABRE, David VEAUTE
RÉGION OCCITANIE : Jean-Luc GIBELIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Christine PUJOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Jean-Luc ALIBERT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Christine VALERO
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient absents, excusés :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Florian AZEMA
RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL, Christine BERNOT

Secrétaire de séance :

Jean-Luc ALIBERT

Délibération n° 2026/19

Travaux de réparation du balisage lumineux de la piste - Lancement de la consultation

Considérant qu'un récent contrôle par drone effectué par le délégataire a révélé une intensité lumineuse insuffisante du balisage de la piste pour les atterrissages nocturnes,

Considérant que, pour des raisons de sécurité, la réparation du balisage ne peut pas attendre la réalisation des travaux de mise aux normes de l'infrastructure prévus en août 2027 et dans le cadre desquels le balisage est prévu,

Considérant qu'il convient d'intervenir en urgence afin d'éviter un arrêt d'exploitation des vols nocturnes, la réglementation permettant un décollage sans balisage à h-30mn par rapport au lever du soleil et un atterrissage à h+30mn du coucher du soleil et ce par beau temps,

Vu le compte-rendu du comité de sécurité piste réuni le 9 juillet 2026,

Vu le montant des travaux estimé à 200 000 € HT pour une durée de réalisation de 1 à 2 semaines (idéalement au cours du mois d'août 2026, pendant la période de délestage de la desserte commerciale), vu le degré d'urgence et le nombre limité des prestataires susceptibles d'effectuer la prestation,

Il est proposé au comité syndical :

- De lancer une consultation par voie de marché public à procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux de réparation du balisage lumineux de la piste ainsi que, le cas échéant, toutes prestations annexes se rattachant à la réalisation de ces travaux,
- D'autoriser le Président à attribuer ce marché public,
- D'autoriser le Président à passer tous actes relatifs ce marché public.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de lancer une consultation par voie de marché public à procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux de réparation du balisage lumineux de la piste ainsi que, le cas échéant, toutes prestations annexes se rattachant à la réalisation de ces travaux,
- Autorise le Président à attribuer ce marché public,
- Autorise le Président à passer tous actes relatifs ce marché public.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2026, compte 2313.

Fait et délibéré à Castres, le 22 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZMET

Olivier FABRE